

Prénom Nom
Adresse
Code Postal Ville

Lieu, Date

Monsieur ou Madame
Fonction
Adresse
Code Postal Ville

Objet : demande de congé de présence parentale.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que mon enfant, âgé de ..., est victime d'une maladie (ou accident ou handicap) grave qui nécessite ma présence à ses côtés ; comme l'atteste la photocopie du certificat médical ci-joint.

En vertu de l'application de l'article L.1225-62 du Code du travail, je souhaite bénéficier d'un congé de présence parentale à temps plein (ou à temps partiel – dans ce cas préciser le temps de travail souhaité). Celui-ci prendra effet le (précisez) et cela pour une durée de (précisez).

Vous trouverez, ci-joint, le certificat médical indiquant la durée prévisible de la nécessité de ma présence à ses côtés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

Article L1225-62

- Le salarié dont l'enfant à charge au sens de l'Article L513-1 du code de la sécurité sociale et remplissant l'une des conditions prévues par l'Article L512-3 du même code est atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants bénéficie, pour une période déterminée par décret, d'un congé de présence parentale.

Le nombre de jours de congés dont peut bénéficier le salarié au titre du congé de présence parentale est au maximum de trois cent dix jours ouvrés. Aucun de ces jours ne peut être fractionné.

La durée initiale du congé est celle définie dans le certificat médical mentionné à l'Article L544-2 du code de la sécurité sociale. Cette durée fait l'objet d'un nouvel examen selon une périodicité définie par décret.